



# MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°33-2024

SEANCE DU : 25 juin 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

**CONVOCACTION**

Date : 12/06/2024

Affichée le : 17/06/2024

Transmis le : 17/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 3

<b>Etaient présents :</b>	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Sébastien SCHILLINGER
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET
				Allyson PALLUD

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Affichée et mise en ligne le :

**Absents représentés :**

Sylvie GUIMIOT ..... pouvoir à Hervé WEIFFENBACH

Romain PREVALET ..... pouvoir à Patrick RAOULT

Françoise GODENNE ..... pouvoir à Patricia GOASDOUE

**Absents non représentés :** Hubert De RANCOURT, Sébastien SCHILLINGER, Michel WATIER**Secrétaire de séance :** Thierry CHAUMERLIAC

### Approbation des règlements intérieurs des structures communales accueils de loisirs sans hébergement, multi accueil, médiathèque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** l'accueil de loisirs sans hébergement, le multiaccueil et la médiathèque font partie du patrimoine de la ville de Presles et qu'à ce titre, elle doit veiller à leur fonctionnement et organisation,

**Considérant que** les règlements de fonctionnement visent à définir, d'une part, les droits de la personne accueillie et, d'autre part, les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service.

Après avoir entendu les exposés de Madame Patricia GOASDOUE et de Monsieur Thierry CHAUMERLIAC,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** les règlements intérieurs des structures communales accueils de loisirs sans hébergement, multi accueil, médiathèque.
- **Autorise** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, le 26 juin 2024

Le Maire,  
Céline CAUDRON

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le



ID : 095-219505047-20240626-2606202433-DE